

**STEF-TFE**  
**Société anonyme au capital de 13.515.649 Euros**  
**Siège social : 93, boulevard Malesherbes**  
**R.C.S. Paris B 999 990 005**

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme a été autorisé par l'assemblée générale du 13 mai 2009 et mis en œuvre sur décision du Conseil d'Administration du même jour.

**1) Bilan du précédent programme**

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 15 mai 2008 au 13 mai 2009.

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme			
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	232.495*	85.923**	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Echéance maximale moyenne (2)			Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de transaction (3)	34,60 €	37,03 €				
Prix d'exercice moyen (4)						
Montants	8.043.040	3.181.729				

\* dont 98.144 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité

\*\* cessions réalisées dans le cadre du contrat de liquidité.

**2) Répartition par objectifs des titres de capital détenus, arrêtée à la date du 13 mai 2009 :**

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 652.960 représentant 4,83% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité : 35.386
- Opérations de croissance externe : néant
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 82.529
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions 501.661
- Décision d'annulation par le Conseil d'Administration du 26 mars 2009: 19.162
- Affectation en cours: 14.222.

-----

Par ailleurs, 100.967 actions acquises au cours de l'année 2008 ont fait l'objet d'une annulation par réduction du capital social lors de l'exercice 2008, conformément à une décision du Conseil d'Administration du 10 décembre 2008.

### 3) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme :** Assemblée générale du 13 mai 2009
- **Titres concernés :** actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :** 10 % du capital (soit 1.351.565 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
- La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 652.960 représentant 4,83% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 698.605 actions (soit 5,17 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat :** 55 euros
- **Montant maximal du programme voté par l'Assemblée Générale:** 41.707.105 euros (hors prise en compte des actions déjà auto-détenues et affectées dans le cadre de précédents programmes de rachat)
- **Modalités des rachats :** Les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens, y compris par opérations sur blocs de titres, sur le marché ou de gré à gré.  
Ces opérations pourront être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.
- **Objectifs :**
  - annuler les actions ainsi acquises dans la limite légale de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par périodes de 24 mois,
  - consentir des options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou de son groupe,
  - attribuer les titres dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion,
  - conserver et remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
  - remettre les titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société,
  - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante
- **Durée de programme :** 18 mois à compter de l'assemblée générale du 13 mai 2009, soit jusqu'au 12 novembre 2010.

La présente publication est disponible sur le site de la société :  
<http://www.stef-tfe.fr/espace-financier/informtions-reglementees>